Chantepie, le 21 Août 2026

A destination de Madame et Messieurs :
G. Le Blond, maire de Chantepie
I. Lebreton, adjointe aux Projets urbains & fabrique de la ville
P. Anthony, adjoint aux Bâtiments, espaces publics & transition du cadre de vie
Y. Le Gall, conseiller délégué aux Transitions écologiques & énergétiques

Objets : Parc urbain, refuge LPO et caniparc.

Madame, Messieurs,

Suite à notre rencontre avec M. Yann Le Gall en juillet 2026, nous souhaitons vous présenter quelques propositions visant à développer la biodiversité à Chantepie.

En premier lieu, avant d'aborder les éléments concrets pour Chantepie, nous pouvons souligner quelques généralités : **la biodiversité est partout, elle est indispensable à notre société, et les mesures à mettre en place sont relativement simples !**

Souvent, l'aspect « exotique » de la biodiversité est mis en avant, avec des espèces et des milieux « charismatiques » comme la forêt amazonienne, les grands mammifères, les oiseaux rares, etc. **Mais considérer la biodiversité au quotidien nous oblige à élargir notre champ de vision pour intégrer toutes les espèces, même les plus banales.**

Les exemples les plus évidents de ce monde vivant qui nous entoure sont les oiseaux communs, les insectes, les petits mammifères, les batraciens.
Mais nous oublions souvent les plantes sauvages des trottoirs et des bords de chemin, la microfaune et microbiologie du sol, les champignons (du plus gros au microscopique), et même le plancton présent dans les petits cours d'eau et les flaques…

Chaque espèce a sa place dans l'écosystème qui nous accueille, et l'ensemble rend un grand nombre de services à nos sociétés :
(Source : Union Internationale pour la Conservation de la Nature)

- **Limitation des risques naturels** (érosion des sols, inondations, sécheresse….)
- **Réduction des espèces nuisibles et des parasites**
- **Assimilation des déchets, contrôle des pollutions, détoxification des milieux**
- **Purification de l'eau**
- **Qualité de l'air**
- **Pollinisation notamment pour notre agriculture**
- **Limitation des maladies** (la présence de renards limite la prolifération des campagnols et avec eux les risques de la maladie de Lyme)
- **Régulation du climat local -** température et précipitations (une zone humide est une

éponge permettant de limiter à la fois les inondations et les sécheresses)

- **Stockage du CO2** (Notamment les prairies et les zones humides qui ont un rôle primordial de stockage durable du CO2 atmosphérique, au même titre que les forêts)
- **Cycle des éléments nutritifs** (carbone, azote et phosphore notamment)

De ce fait, être entouré d'une biodiversité riche et complexe est indispensable pour maintenir un cadre de vie confortable dans notre ville, ainsi que pour améliorer notre santé physique et mentale. C'est notre assurance-vie pour atténuer les dangers liés au changement climatique qui nous menacent.

De très nombreux exemples de tous ces services écosystémiques sont développés et expliqués dans cette synthèse de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

Deux points sont encore à rappeler : **tous les milieux, tous les groupes du vivant, toutes les familles et tous les biotopes sont affectés par nos activités humaines.**
Ces constats sont démontrés, documentés, étayés depuis de nombreuses années, mais au vu des régressions auxquelles on assiste de tous côtés en ce moment, il semble encore nécessaire de le souligner.
Les oiseaux communs sont en déclin drastique (-30 % en moyenne entre 1990 et 2024), la moitié des chauve-souris a disparu, les populations d'insectes sont en chute libre (70 % à 80 % de baisse d'effectifs en quelques années) de plus en plus d'espèces sont dans un état de conservation défavorable, l'érosion des sols s'aggrave, etc. (source : dataLab)…

Malgré cela, **l'Ille et Vilaine abrite une grande diversité d'espèces,** que nous ne soupçonnons souvent pas : plus de 250 espèces d'oiseaux, plus de 1000 espèces de papillons, une grande partie des 3000 espèces végétales bretonnes…

L'inventaire que nous avons commencé à Chantepie n'est pas encore exhaustif, mais nous pouvons espérer abriter une partie non négligeable de la biodiversité Bretonne, ou au moins œuvrer pour que ça soit le cas.
Il est plus que jamais urgent d'agir pour protéger ce qui peut encore l'être, et préserver ainsi nos conditions de vie sur cette planète et bien sûr dans notre ville.

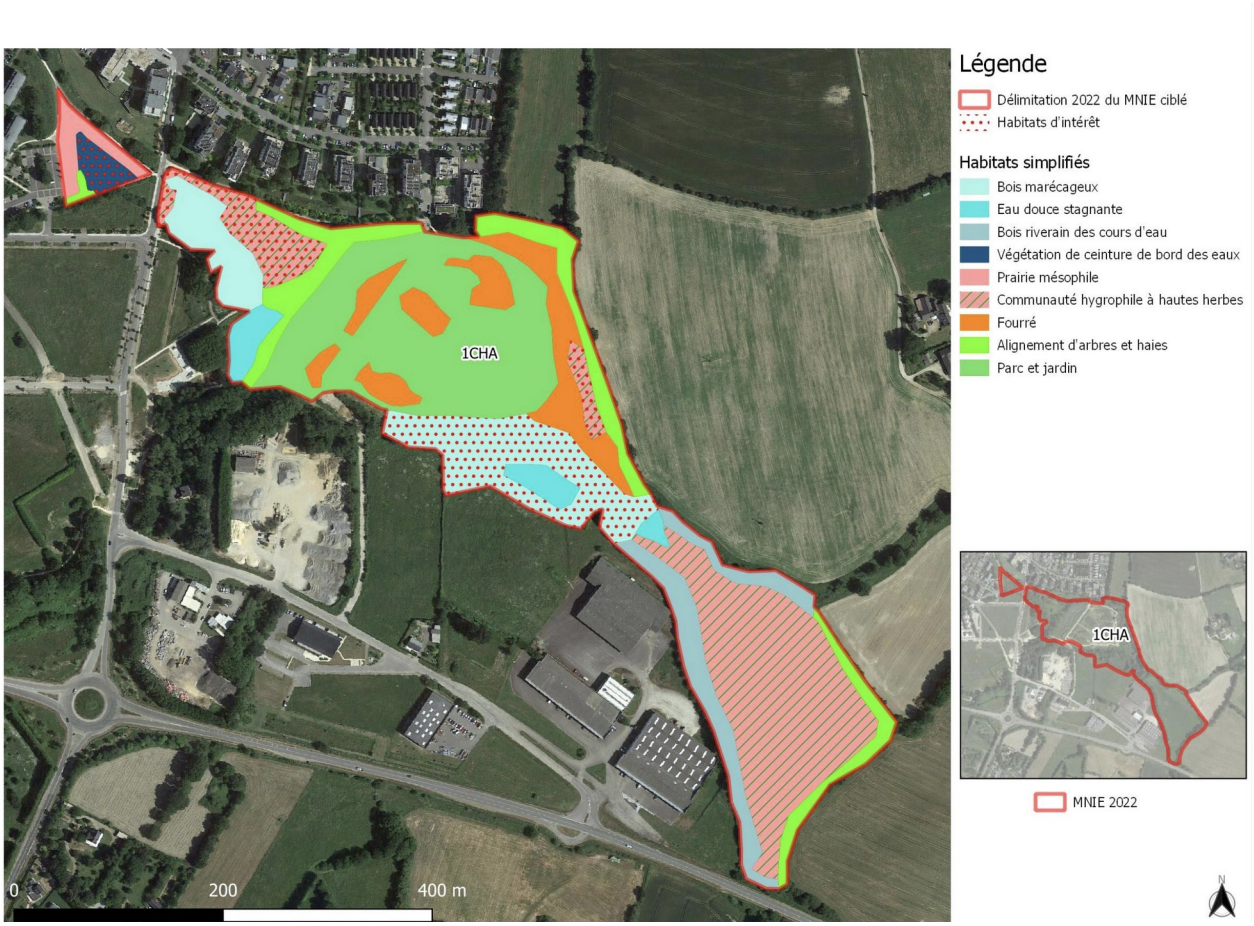
Dans les pages suivantes, nous développons une série de propositions mettant concrètement la biodiversité en avant dans la ville de Chantepie.

Le Bocage citadin : une MNIE à Chantepie

Dans une métropole Rennaise qui se densifie et s'étend de plus en plus, la ville de Chantepie possède une zone de biodiversité remarquable qu'il est indispensable de préserver au maximum. Il s'agit du Bocage citadin, large espace relativement peu anthropisé qui comprend une grande diversité de biotopes et d'espèces différentes.

La zone est classée Milieu Naturel d'Intérêt Écologique, véritable « pépite naturelle » repérée pour sa richesse dans le paysage urbain de la Métropole. Au sujet des MNIE, le SCOT précise que « *ces espaces doivent être protégés strictement, en évitant toute construction, pour préserver leur richesse biologique* » (*Source : Les milieux naturels du Pays de Rennes*)

Voici la liste des biotopes identifiés sur le Bocage : (Source : fiche MNIE des Prairies et mares du Pont Boeuf)



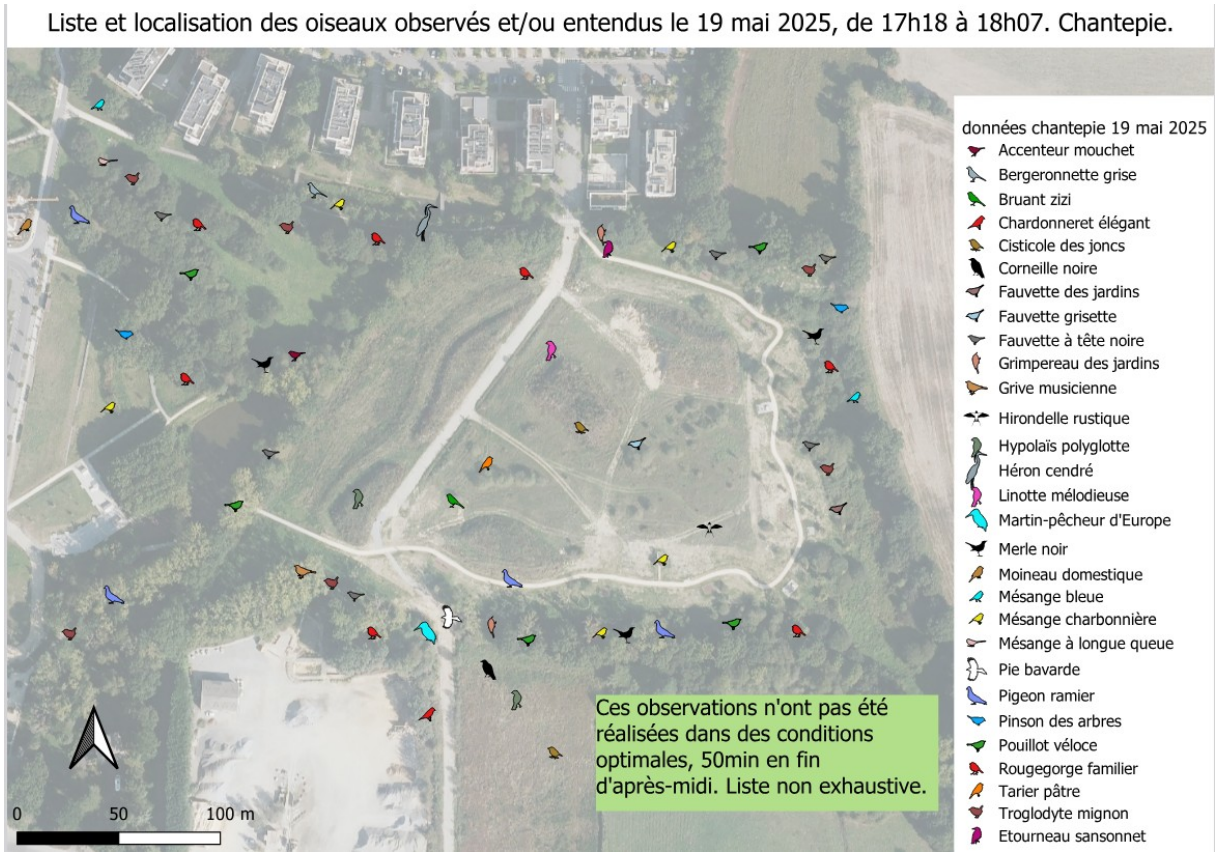
Chacun de ces biotopes est susceptible d'abriter des espèces précises, inféodées à ces espaces. Les plantes notamment, par leur incapacité à se déplacer, sont particulièrement vulnérables à l'évolution et l'anthropisation de ce type de mosaïque écologique.

Lors des prospections des dernières années, la flore n'a pas été inventoriée, mais il serait important de mener une expertise botanique sur cette zone, estimée à « *diversité forte* » pour la flore et les habitats.

Pour la faune en revanche, le milieu présente une « *diversité majeure* », avec notamment le râle d'eau, espèce d'intérêt régional, vu en 2016 sur la zone. Il a de nouveau été repéré à proximité (au niveau des zones humides des logettes) en 2025 (source iNaturalist), et le Bocage citadin présente toujours les conditions d'accueil de cette espèce.
De même, la Vipère Péliade, espèce strictement protégée en France, a été repérée dans la zone il y a 2 ans.

La richesse entomologique du bocage est très probable vu la diversité des milieux présents. L'inventaire collaboratif en ligne du collectif les Fol'épis est encore très lacunaire sur la zone, mais il est raisonnable de supposer une grande diversité. A titre de comparaison, un des membres du collectif a repéré plus de 200 espèces d'insectes différents dans un petit jardin pavillonnaire à proximité (quartier de la Maingretais).

Enfin, concernant les espèces d'oiseaux, de nombreuses espèces intéressantes sont présentes, comme le montre l'inventaire non exhaustif produit en 2025 par Sébastien Gervaise, à la demande de la mairie de Chantepie, et sur une suggestion de Ghislain Chevalier, bénévole LPO et membre du collectif les Fol'épis.



Le Bocage citadin : pour un label « Refuge LPO »

Comme nous venons de le détailler, le bocage citadin présente un intérêt écologique majeur. Le site, qui comporte des postes d'observation, est déjà identifié comme hébergeant plusieurs espèces d'oiseaux (Cf. Chanterelle #247 de Mars 2025 et le site birdingplaces.eu).

La protection de la biodiversité du parc urbain peut se matérialiser efficacement par la création d'un **Refuge LPO Collectivité**.

Un **refuge LPO Collectivité** est un terrain public (parcs, jardins publics, squares, sentiers, lieux de promenade, espaces naturels, cimetières …) sur lequel le propriétaire ou gestionnaire s'engage à accueillir, protéger et favoriser la nature.

Le programme national Refuges LPO propose un **accompagnement sur-mesure** pour

- préserver la biodiversité,
- adapter le projet aux enjeux écologiques locaux,
- sauvegarder et reconstituer des réservoirs de biodiversité,
- valoriser les espaces urbains, péri-urbains et le patrimoine local,
- sensibiliser les concitoyens à la biodiversité, faire comprendre l'importance de son respect,
- mobiliser les habitants autour d'un projet collectif concret,
- favoriser le bien-être et le vivre-ensemble en améliorant le cadre de vie et valoriser l'engagement de la collectivité pour l'environnement.

Cet accompagnement, adapté au projet et au territoire, est mis en œuvre par la LPO, avec l'appui local du collectif les Fol'épis en suivant le processus suivant :

- Inscription en ligne sur le http://monespace.lpo.fr (le montant est de 399€ : 200€ abonnement, 50€ coffret d'accueil, 149€ panneau Refuges personnalisé).
- Visite du site /Etude de projet par LPO Bretagne Pays de Rennes
- Elaboration d'un devis / convention sur 3 ans.
- Inventaires naturalistes / Analyse des pratiques
- Préconisations d'aménagement et de gestion, sensibilisation
- Lancement officiel (Panneau et Inauguration)

La démarche n'est donc pas de modifier un espace pour le rendre compatible avec un refuge LPO Collectivité mais de décider de sa création et de suivre le processus.

Propositions alternatives de localisation du Caniparc

Vu les éléments détaillés ci-dessus, nous souhaitons faire des propositions alternatives pour l'installation du futur caniparc de Chantepie.
En effet, le localiser dans le Bocage citadin aurait des conséquences néfastes sur les milieux naturels présents, et donc sur la biodiversité globale de Chantepie. L'anthropisation de la zone ainsi que l'aller-venue d'un grand nombre de chiens perturberait grandement la faune sauvage, notamment les oiseaux qui sont très sensibles à la présence de grands mammifères, prédateurs potentiels.

De plus, sur le plan législatif, le Code de l'environnement stipule que tout projet susceptible d'affecter l'environnement doit faire l'objet d'une évaluation environnementale, et des études d'impact.

Pour formuler des propositions de localisation du caniparc, nous avons cherché des lieux présentant les caractéristiques nécessaires :

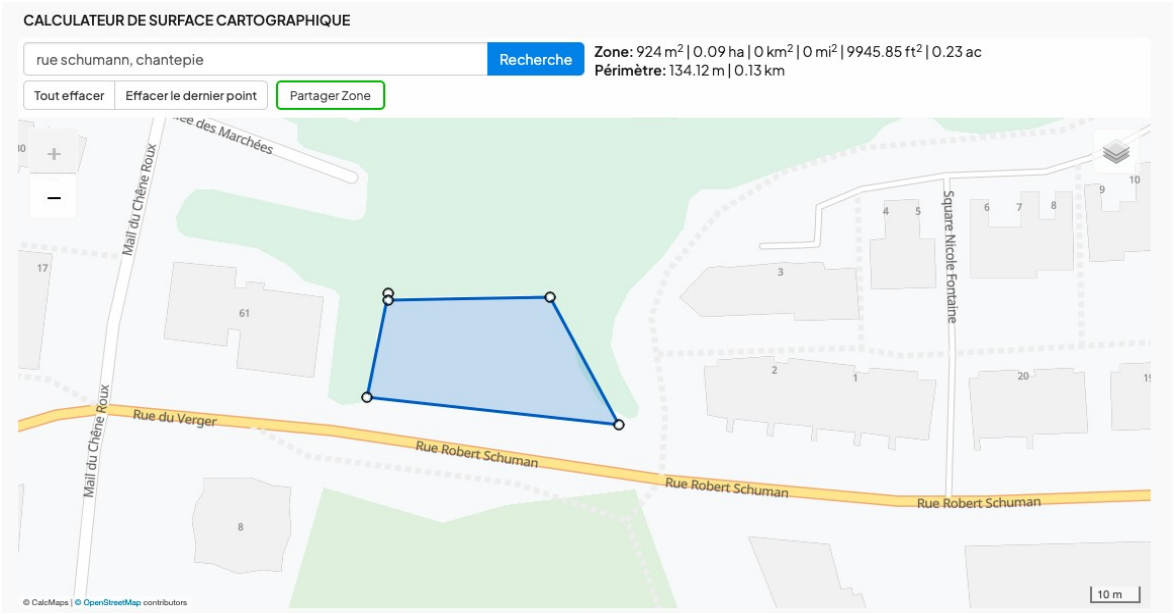
- une surface suffisante pour permettre aux chiens de gambader
- la possibilité de clôturer, avec une clôture suffisamment robuste et haute (≥ 1,5m)
- une proximité avec les lieux de promenade des habitants, mais à distance des habitations les plus proches. *En effet, il serait très dommageable que la distance au centre-ville conduisent des habitants à prendre leur voiture pour se rendre au Caniparc !*
- un sol qui peut être enherbé ou recouvert de copeaux de bois, et rester praticable par temps humide (ainsi, une trop grande proximité avec les cours d'eau peut générer des pollutions avec les déjections)
- des installations pour l'élimination des déchets afin de garantir la propreté et l'hygiène dans le parc.

Enfin, notons qu'une signalétique claire devra être installée pour informer les usagers : port de la laisse à la sortie, ramassage des déjections, respect des autres animaux.

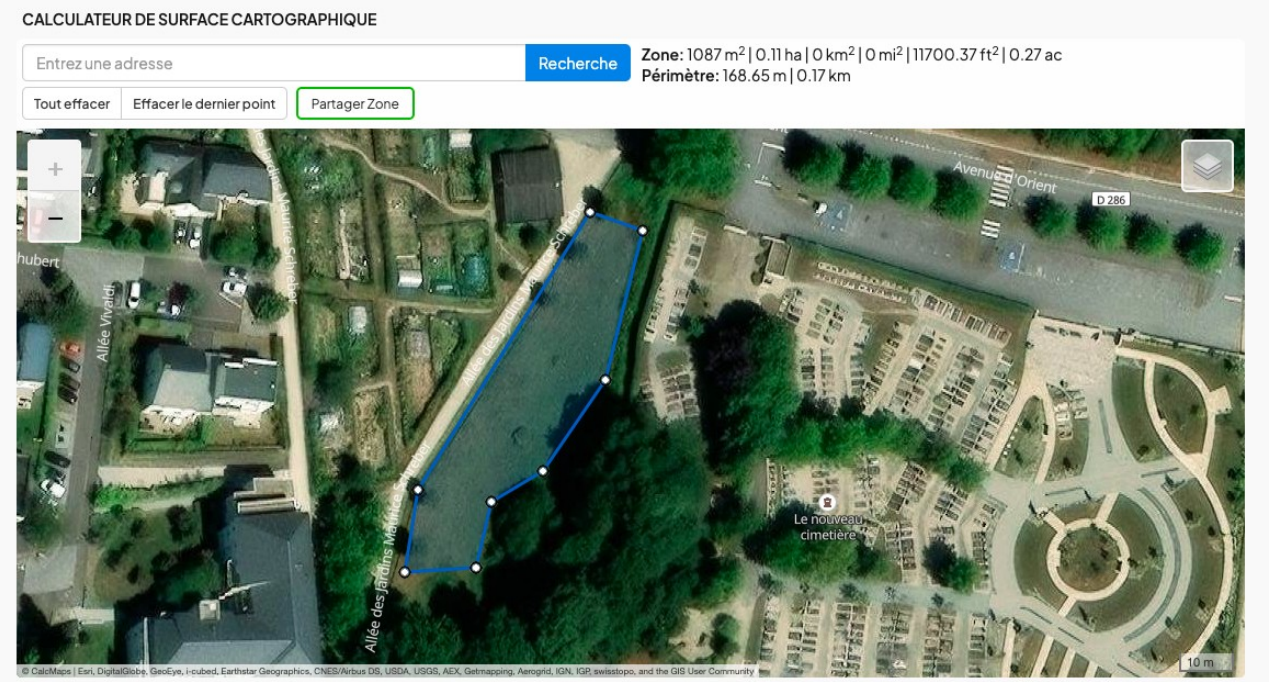
Sources :
https://niezen.be/le-caniparc-un-espace-essentiel-pour-la-vie-urbaine/
https://nicksbeard.com/fr/comment-construire-un-parc-pour-chiens/

Lieux possibles pour le caniparc :

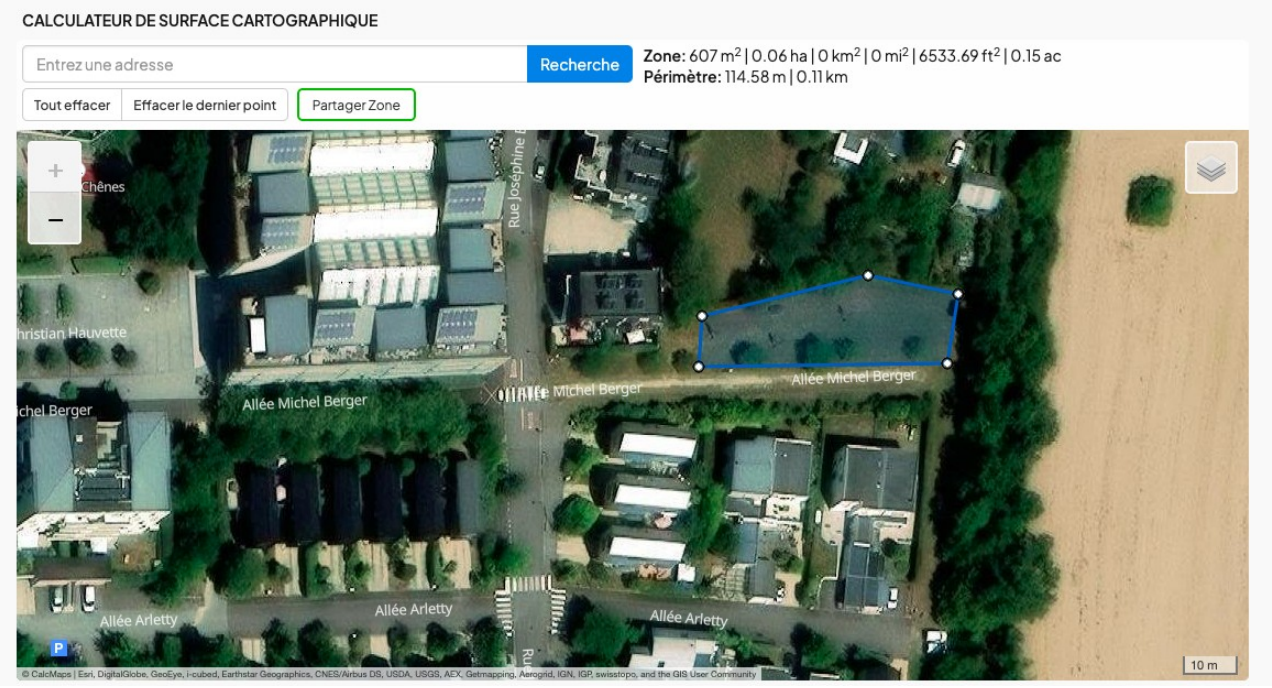
- Rue Robert Schumann : une grande surface disponible, avec une localisation proche du centre-ville et sur la vélorue, permettant de dé-bétonner la zone



- Allée des jardins Maurice Schreber : entre les jardins et le cimetière, une grande zone enherbée à distance des habitations, sur une balade pédestre et cyclable existante



- Allée Michel Berger : une zone à l'écart des habitations, à proximité des balades du Bocage citadin, mais sans s'implanter sur le Milieu naturel d'intérêt écologique



Ce sont trois propositions simples, mais nous sommes convaincus qu'il est possible de trouver à Chantepie d'autres lieux susceptibles d'accueillir un Caniparc, et ce faisant, d'afficher la protection du Bocage citadin comme une mesure forte permettrait d'ancrer la politique municipale dans un préoccupation concrète de l'environnement.

Protéger ce qu'on connaît : de l'importance des inventaires

La ville de Chantepie se distingue par l'abondance de chemins arborés traversant les différents quartiers, et par la présence de milieux semi-naturels dans lesquels la biodiversité peut encore se déployer.

Comme on l'a vu avec le Bocage Citadin, il est difficile à première vue d'évaluer un lieu sans une solide expertise : qui aurait parié que cette zone était une mosaïque de 9 biotopes différents ?

Cette expertise doit s'appuyer sur des relevés de terrains pour lesquels une **collaboration entre particuliers et professionnels** peut s'organiser.

L'Atlas de la Biodiversité Communale

Nous invitons la ville de Chantepie à démarrer un **Atlas de la Biodiversité Communale**, comme par exemple les villes de Domloup, Mordelles ou Laillé, pour ne citer que les communes les plus proches.

Alors qu'un Atlas de la Biodiversité Communale s'appuie sur une méthodologie très stricte, le collectif Les Fol'épis a mis en ligne un **inventaire collaboratif de la biodiversité,** s'appuyant sur les observations réalisées au quotidien par les habitants. Il n'a pas vocation à être scientifiquement complet, mais il peut servir d'outil de sensibilisation, et de point de départ d'un inventaire plus exhaustif.

L'inventaire des arbres fruitiers

De la même manière nous contribuons à la base de données **Falling Fruits** qui recense les espèces comestibles de l'espace public.

L'inventaire des biotopes et des friches à protéger

Connaître plus intimement les biotopes qui composent notre ville permettrait d'œuvrer plus efficacement à leur protection. Des espaces encore sauvegardés risquent d'être demain artificialisés, effaçant toute une portion du monde vivant qui nous entoure.
Une cartographie des friches à protéger serait ainsi nécessaire pour maintenir la biodiversité existante.

L'inventaire des arbres sénescents

Les nombreux arbres vivant à Chantepie souffrent autant que nous des épisodes caniculaires qui se multiplient. Il est important d'établir, avec l'aide des services mais aussi peut-être des citoyens, une carte des arbres sénescents, menacés par les sécheresses et la hausse des températures. **Ces**

arbres seront à remplacer en priorité, avec des essences locales choisies selon un cahier des charges rigoureux. Le site Climessence peut aider pour un choix durable.
Planter un arbre est une opération délicate : un jeune plant doit être soigné et arrosé pendant plusieurs années sous peine de ne pas réussir à s'enraciner correctement.
Et une plantation d'arbres ne doit pas remplacer un biotope complexe de fourrés, prairies, friches etc.

Sur toutes ces questions, le collectif les Fol'épis peut agir sur le terrain, dans la limite des compétences de ses membres. La bonne volonté d'un citoyen ne remplacera jamais l'expertise d'un écologue, mais nous pouvons être un relai sur le terrain auprès des habitants, pour peu que la ville de Chantepie s'engage dans une direction ambitieuse et exigeante de protection de la biodiversité de la commune.

Nous espérons que notre lettre trouvera un écho favorable dans votre majorité municipale,

Dans l'attente d'un retour sur nos propositions, nous vous souhaitons une belle journée.

Le Collectif Les Fol'épis

contact@collectif-lesfolepis.org